

PROJET D'ETABLISSEMENT MICRO CRECHE DE CEIGNAC « A petits pas dans la Grange » Janvier 2022

Micro-crèche : définition

Une micro-crèche est un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) qui accueille au maximum 12 enfants de moins de 6 ans simultanément.

Selon le décret n° 2012-613 du 7 juin 2010 : *« les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leurs sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »*



PROJET D'ACCUEIL

La micro-crèche de Ceignac

La micro-crèche de Ceignac a ouvert ses portes en janvier 2022 suite à un projet porté par Pays Ségali Communauté à qui la compétence Petite Enfance a été attribuée depuis 2018.

La micro-crèche se situe au cœur du bourg de Ceignac, à l'intérieur de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse dénommée « *A petits pas dans la Grange* ». Cette dernière regroupe la micro-crèche, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ainsi que l'Accueil Collectif de Mineurs.

La structure accueille et accompagne les enfants et leurs familles de moins de 6 ans. Elle permet d'accueillir 12 enfants simultanément que ce soit en accueil régulier ou occasionnel. Ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, la structure ferme ses portes trois semaines l'été et deux semaines pendant les vacances de Noël.

L'accueil de l'enfant « différent », porteur de handicap ou à besoins spécifiques

Nous prenons à cœur de proposer un accueil individualisé et personnalisé à chaque enfant. Cela est d'autant plus important lorsque nous accueillons un enfant « différent ».

Accueillir un enfant en situation de handicap c'est connaître et reconnaître ses besoins spécifiques :

- Sa différence, ses compétences, sa singularité, ses potentialités
- Son rythme propre de développement
- Ses besoins particuliers
- Son mode de communication

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, repris en 2007 et 2010 stipule les missions des EAJE : « *ils veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leurs sont confiés ainsi qu'à leur développement ; ils courent à l'intégration sociale de ces enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ; ils facilitent la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents.* » Pour l'enfant différent ou en situation de handicap, l'enjeu de socialisation est d'autant plus important. Il s'agit de l'inscrire dans une collectivité à sa manière et avec ses différences. Pour nous, professionnelles, accueillir l'enfant en fonction de son rythme fait partie de notre ligne de conduite ; en effet, le respect du rythme de l'enfant est très important. Il s'agit là de lui donner les moyens de vivre en collectivité et de se sentir en sécurité avec et au milieu des autres.




Le temps d'adaptation peut parfois être plus long afin de mieux approfondir ses spécificités. Le temps d'accueil doit aussi être adapté en fonction des soins ou des accompagnements prévus dans le quotidien de l'enfant (kiné, CAMSP, ...) et peut parfois être prolongé au-delà des 4 ans (<6ans) en fonction de l'évolution de chacun. Il est d'autant plus important, pour l'enfant, pour la famille et les professionnelles de créer du lien entre les différents partenaires qui travaillent autour de

l'accompagnement de l'enfant. La structure s'ouvre aux autres professionnels afin de faciliter l'accueil de l'enfant et de nous aider à adapter nos pratiques ou faire une séance (ex : psychomotricité) au sein de la structure. Les professionnels du multi-accueil peuvent observer et faire part des observations aux professionnels partenaires afin de faire de façon régulière des bilans personnalisés autour de l'enfant et ainsi connaître ses évolutions. De plus, il est possible d'ajuster ou de modifier l'organisation de l'espace ou du quotidien afin de faciliter l'intégration de l'enfant différent. Il est important de préciser que la période d'adaptation n'est pas dédiée uniquement à l'enfant ; en effet, elle est également importante pour les familles et l'équipe, qui doivent apprendre à se connaître.

Un PAI Projet d'Accueil Individualisé doit également être mis en place afin de faciliter l'accueil de l'enfant. Il peut être rédigé et mis en place en lien avec le médecin référent de structure ainsi que tous les acteurs sociaux et médicaux liés à l'enfant. Le PAI peut également être mis en place lorsqu'un enfant présente une allergie alimentaire ou lors de prise de médicaments spécifiques pour des raisons de santé qui nécessite une intervention ponctuelle des professionnels de la micro-crèche afin de maintenir un meilleur état de santé.

L'équipe encadrante

L'équipe éducative de la micro-crèche de Ceignac se compose de 4 professionnelles :

-  Une éducatrice de jeunes enfants, Vanessa RECH qui est également la responsable technique de la structure. Elle assure les fonctions de gestion administrative et du personnel, veille à la sécurité des locaux, la gestion du matériel et des personnes ainsi que l'organisation générale de la structure et plus particulièrement les relations avec les familles. Elle accueille chaque famille séparément afin d'être au plus près de leur questionnement pour les informer sur la place qu'elles ont dans le fonctionnement de la structure, et sur le déroulement de la prise en charge de leur enfant. Elle fait visiter les locaux et leur présente l'équipe qui intervient dans la structure. Elle organise avec chaque famille la période d'adaptation qui est spécifique à chaque enfant et établit avec elle le contrat de placement en fonction de leur besoin et de l'intérêt de l'enfant. Elle effectue la première étape de la facturation en fonction de la fréquentation de la structure par l'enfant aussi toute contestation de la facturation doit lui être soumise. Compte tenu de l'amplitude des heures d'ouverture, la continuité de la fonction de direction auprès des parents, des enfants et du personnel est assurée par l'auxiliaire de puériculture.
-  Une auxiliaire de puériculture, Josiane CAVELIER qui occupe la fonction de continuité de direction en l'absence de la responsable. Elle a pour mission d'accompagner et d'accueillir les enfants et leurs familles, seconder et travailler en équipe avec l'ensemble de l'équipe et de préparer les activités. Elle a également pour mission de répondre aux besoins en matière d'hygiène et d'entretien des locaux.
-  Deux agents titulaires du CAP Petite Enfance, Laure CARRIER et Lisa BRU. Elles ont pour mission d'accompagner et d'accueillir les enfants et leurs familles, seconder et travailler en équipe avec l'ensemble de l'équipe et de préparer les activités. Elles ont également pour mission de répondre aux besoins en matière d'hygiène et d'entretien des locaux.

- ✚ Le référent “ Santé et Accueil inclusif ” Cécile Mouysset, infirmière puéricultrice, intervient dans chaque établissement. Il travaille en collaboration avec les professionnels, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci. Les missions du référent “ Santé et Accueil inclusif ” sont les suivantes :
- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
 - Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30
 - Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service
 - Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
 - Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
 - Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions
 - Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations
 - Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
 - Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale
 - Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité

Les qualités professionnelles de chacune permettent à l'équipe d'échanger et de travailler en continuité tout en veillant au bon accueil et accompagnement de tous les enfants ainsi que de leurs familles.

Afin de créer une cohésion d'équipe et ainsi de respecter une certaine continuité entre les professionnelles, différents temps forts de rencontres sont organisés. En effet, nous travaillons au quotidien afin de maintenir une cohérence quotidienne.

- Les temps de réunion

A raison d'une fois par mois, les professionnelles se retrouvent lors de réunions d'équipe. Ces réunions ont pour but de créer une dynamique de groupe en lien avec le travail du quotidien, l'idée étant de favoriser l'organisation. Discussion sur les enfants, sur des situations mais également sur les pratiques, questionnements, ou encore situations particulières sont aux cœurs des échanges. Il est primordial pour l'équipe de se réunir ; ces rencontres sont le moment de créer du lien et de se retrouver uniquement entre adulte. C'est ici que l'esprit d'équipe se construit et évolue. Esprit d'équipe qui est essentiel pour travailler, de façon bienveillante et professionnelle, auprès des enfants et des familles.

- Des projets

Des réunions d'équipe, des questionnements sur le terrain émergent des idées, des envies qui permettent de créer ensemble des projets. Projets notamment de partenariats. Au moment de l'ouverture, beaucoup de bébés seront présents sur la structure, ce qui réduit le champ des possibles par rapport notamment au rythme de chacun. Cependant, l'équipe souhaite mobiliser ses compétences au profit des enfants et notamment via des partenaires ; créer ensemble des projets et médiations visant à de nouvelles rencontres et apprentissages. D'autre part, l'équipe souhaite faire appel à des partenaires locaux et solliciter ainsi le savoir-faire et le savoir-être de notre territoire. Nous envisageons notamment un partenariat avec la médiathèque, avec les maisons de retraites pour des projets intergénérationnels mais également des journées passerelles avec les écoles.

- Analyse de pratiques

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leur pratique. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes. Elle a pour but de permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents, d'apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe, de professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations, de se confronter à d'autres modalités d'intervention, de favoriser la dynamique de groupe inhérent au travail en équipe et ainsi de renforcer son identité professionnelle.

Comme le stipule la loi ASAP, le gestionnaire d'EAJE doit proposer des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour « les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des

enfants. » Le gestionnaire est libre de la forme et du rythme de ces temps dans le respect de certaines conditions : chaque professionnel bénéficie d'au moins 6 heures annuelles dont 2 heures par quadrimestre ; les séances se déroulent en dehors de la présence des enfants ; elles sont animées par un professionnel ayant des compétences en la matière et n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement.

- Formations

Deux formations sont demandées par agent auprès du CNFPT (Centre National de Fonction Publique Territoriale) mais, au vu de l'affluence des demandes les agents y participent ou pas. Au retour de formation, chaque agent retrace les grandes lignes à l'équipe du contenu de la formation afin que les autres agents profitent des enrichissements ou points importants retenus. Ces formations sont indispensables à l'équipe, en effet, la remise en question et la remise à niveau de nos pratiques sont essentielles au bon fonctionnement de la structure.

LE PROJET EDUCATIF

Lors de la création de la structure, une réflexion s'est alors engagée lors des réunions d'équipe afin de constituer un projet qui garantit la cohérence éducative entre les différents professionnels de la structure. De ce travail d'équipe ont émergées des valeurs éducatives constituant les fondements de notre travail auprès des enfants. Ces valeurs s'articulent autour de grandes lignes :

- ✚ **Le bien-être de l'enfant** : cela se traduit par une attention portée aux désirs et besoins de chacun. Il est aussi possible grâce au climat de confiance réciproque entre la famille et l'équipe de la structure.
- ✚ **Le respect du rythme de chacun** : permettre à l'enfant d'évoluer et de grandir est possible en répondant à ses besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, éveil, ...). Chaque enfant évolue à sa façon et à son rythme il est donc important de pouvoir apprendre à connaître chaque enfant afin que l'équipe s'adapte aux besoins de chacun. Ce travail peut se faire grâce à l'observation aigüe des enfants ainsi qu'aux échanges entre équipe et familles.
- ✚ **L'autonomie de l'enfant** : l'enfant est l'auteur et l'acteur de son développement global : psychomoteur, cognitif et psychique ; le professionnel étant là pour l'accompagner avec bienveillance vers l'autonomie. Pour cela, l'adulte adopte un positionnement éducatif favorisant un maximum la motricité libre c'est à dire qu'il laisse libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant.

Françoise DOLTO disait : « Autonomiser un enfant c'est le laisser prendre sa liberté et en user ».

- ✚ **L'éveil de l'enfant** : un cadre stimulant, riche et sécurisant va favoriser l'expression de l'enfant pour son éveil sensoriel et intellectuel. L'enfant va apprendre et découvrir via le monde, les copains, l'environnement ; il va alors se créer, évoluer dans son individualité.
- ✚ **Le soutien à la parentalité** : tout au long de l'accueil de l'enfant, un climat de confiance s'installe entre professionnelles et familles. Cette forme de « co éducation » est nécessaire pour favoriser l'accueil de l'enfant. Les professionnelles sont confrontées quotidiennement aux questionnements des parents au sujet de leur enfant. Elles se situent dans une écoute active de la mère et/ou du père et tentent de les aider à trouver leur propre solution. Différents dispositifs et actions sont mis en place à destination des parents (ateliers parents/enfants, goûters parentalité, ...).

D'autre part, en lien avec la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant (cf annexe), il est important pour l'équipe de faire du lien avec notre pratique et les dix grands principes de la charte mis en avant pour grandir en toute confiance.

La micro-crèche est, pour l'enfant un lieu d'écoute et de rencontres, de découverte de soi et des autres. Il est un lieu où la diversité sociale et culturelle est importante, autant de richesses qui participent ainsi à l'épanouissement de l'enfant.

La structure est aménagée en une seule pièce de vie où tous les enfants d'âges différents sont mélangés. L'intérêt réside dans le vivre ensemble, les relations entre les enfants s'en trouvent enrichies du fait de leurs différences de développement. Un enfant plus jeune observera avec intérêt les actions d'un enfant plus âgé et bénéficiera ainsi d'une stimulation plus importante. De la même manière un enfant plus âgé aura l'occasion de développer ses capacités relationnelles d'empathie et d'entraide auprès d'enfants plus jeunes que lui. Malgré cette organisation, l'équipe encadrante prend à cœur de respecter le rythme et les besoins de chacun, et peut adapter les lieux et le fonctionnement en fonction des enfants accueillis. De plus, les échanges avec les familles et les observations permettront d'adapter au mieux la place de l'enfant dans l'espace de jeux.

L'accueil de l'enfant et de sa famille

Principe n°1 de la Charte National pour l'accueil du Jeune enfant : « *Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille* ».

Afin d'accueillir au mieux l'enfant et sa famille et mettre en place les meilleures conditions pour son accueil, nous mettons l'accent sur trois grands points :

- L'inscription

Elle débute lors de la pré-inscription de l'enfant auprès de la coordinatrice Petite Enfance qui prend en compte les souhaits et préférences de chaque famille afin d'établir au mieux la demande qui sera traitée lors de la commission d'attribution des places.

Une fois que les familles ont la place, l'inscription continue lors de la première rencontre entre la famille et la responsable technique de la structure. Cet échange se fait de façon individuelle ; la professionnelle présente la structure (visite des locaux), le personnel, le règlement intérieur ainsi que le projet éducatif. Les attentes des parents ainsi que les besoins plus pratiques (horaires d'accueil) sont alors notifiées. Cet échange est un moment d'écoute et de partage où le dialogue permet de mieux connaître les habitudes de chacun et les pratiques éducatives mises en place à la micro-crèche. Afin de favoriser l'accueil, la responsable technique est également présente pour entendre les craintes et/ou angoisses des parents ; une discussion peut alors permettre de rassurer les familles.

Pour en savoir un peu plus sur l'enfant et ses habitudes, une fiche d'habitude de vie est complétée en lien avec les parents. L'intérêt est de comprendre le rythme de l'enfant et de s'adapter au mieux à lui. Une adaptation sera programmée suite à cette entrevue.

- L'adaptation

La période d'adaptation est indispensable à l'arrivée de chaque nouvel enfant. Elle permet à l'enfant de se familiariser progressivement à la collectivité, aux lieux, aux adultes qui s'occupent de lui et vivre en douceur la séparation avec son parent. Elle permet également aux parents de mieux connaître l'équipe et le fonctionnement de la crèche et favoriser ainsi un climat de confiance nécessaire à l'intégration de leur enfant.

Connaître les habitudes de vie de l'enfant va permettre de créer une réelle continuité entre la maison et la crèche aussi, l'équipe va noter régulièrement des informations sur les enfants ce qui permettra,

grâce aux informations données par les familles et à l'observation d'éviter notamment les changements de rythmes. Le respect de l'enfant va permettre à l'adulte d'adopter une posture bienveillante. Nous utiliserons alors une fiche d'habitudes de vie où toutes les informations seront notifiées ; cela permettra aux professionnelles de s'y rattacher lors qu'il y a des questionnements dans la journée. Elles pourront également la compléter lors d'informations complémentaires données par les familles ou encore lors des évolutions de l'enfant.

Des temps d'accueil seront programmés avec l'enfant et le parent pour aider l'enfant à prendre ses repères dans ce nouvel environnement. Quand celui-ci se sentira rassuré pour s'approprier l'espace sans la présence du parent, des temps seuls et de plus en plus longs seront proposés. C'est à travers le jeu, en présence d'un professionnel sécurisant, que l'enfant va vivre une séparation avec confiance. Cette adaptation est plus ou moins longue et est fonction de chacun mais elle ne pourra, dans l'intérêt de l'enfant, être inférieure à une semaine.

Le « doudou », la tétine ou tout objet personnel et rassurant pour l'enfant est indispensable à chaque accueil et, dotant plus lors de la période d'adaptation. Il est un lien réconfortant entre la maison et le multi-accueil et sera une aide sécurisante pour l'enfant dans sa séparation avec son parent mais aussi à tout moment de la journée.

- L'accueil au quotidien

Tout au long de l'accueil, **les transmissions** seront un point clé pour favoriser un environnement sécurisant et serein pour tous. Dès l'arrivée, une professionnelle accueillera l'enfant et sa famille afin de prendre connaissance des informations importantes ; sommeil, repas mais également évènements particuliers. Il est important d'informer les familles que cet échange ne doit pas être vu comme de la curiosité mais plutôt comme une manière d'apprendre à mieux connaître l'enfant. Si c'est une activité ou un évènement positif nous pourrons en parler dans la journée avec les autres enfants afin de créer de l'échange, dans le cas où c'est un évènement « négatif » il est important que l'équipe soit au courant afin de mieux appréhender les réactions ou émotions des enfants. Le secret professionnel étant une qualité professionnelle indispensable, les informations données ne seront pas divulguées. De même, lors de l'accueil du soir, les professionnelles vous donneront les transmissions de la journée avec des petites anecdotes de la journée.

Afin d'aller plus loin dans cette continuité de transmissions, l'équipe encadrante souhaite mettre en place un cahier de transmissions qui devra toujours être dans le sac de l'enfant. Sur ce dernier, seront également notifiées les transmissions de la journée ainsi que des petits commentaires. Les enfants pourront également se saisir de ce support pour y laisser une trace ; soit y faire un dessin ou autre. L'équipe pourra également, de façon **ponctuelle**, illustrer les moments de vie à la crèche avec quelques photos. Du côté des familles, les parents pourront également coller des photos, faire passer des messages ou bien noter des informations importantes dans le cahier. Il s'agit là d'un outil commun qui facilitera communication et bien vivre ensemble.

Le temps de la séparation à l'arrivée est très important et détermine la façon dont va se dérouler la journée. En effet, le parent doit bien expliquer à l'enfant qu'il s'en va et surtout qu'il va revenir ! Il doit laisser son enfant dans un climat de confiance et partir serein de la crèche afin que l'enfant le

soit également à son tour. Pour cela, la séparation ne doit pas durer trop longtemps ; les professionnelles pourront alors aider (l'enfant et/ou les parents) si elles estiment que la séparation s'avère compliquée. Le parent peut également demander de l'aide si ce dernier se sent en difficulté ou sent son enfant en difficulté. Les objets transitionnels (doudou, sucette, ...) pourront être donnés à l'enfant afin de rendre ce moment plus sécurisant. Le bisou, le câlin ou bien un geste qui vous ressemble est indispensable à la séparation. Prenez le temps de dire au revoir ...

Il est important de que l'enfant reste sous la responsabilité de ses parents tant que le parent ou le tuteur est présent dans la structure.

Lorsque l'on parle de « **l'accueil de l'enfant** » il est important de préciser que celui-ci englobe l'accueil du matin et le départ du soir mais également chaque instant de sa journée passée à la crèche. De ce fait, la journée va s'articuler en fonction du rythme de l'enfant, de ses besoins, de ses envies. Le sommeil ou les temps de repos de l'enfant seront au cœur de l'organisation ; l'enfant a besoin de se reposer et de dormir ce qui lui permettra ensuite sur ses temps d'éveil de grandir, imaginer, jouer...

Au-delà du sommeil, des activités seront proposées aux enfants tout en respectant leurs capacités et leurs envies. Les activités n'auront pas toujours un rendu systématique aux familles, l'important reste que l'enfant s'amuse et apprécie le moment et non la finalité.

- Les goûters parent/enfants

Principe n°3 de la Charte National pour l'accueil du Jeune enfant : « *Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache* ».

Convivialité et partage sont les maîtres mots mis en avant lors des goûters parents/enfants. L'équipe propose aux familles de se retrouver autour d'un verre, d'un gâteau réalisé le matin même par les enfants présents. Tous les parents et toutes les fratries sont conviés via une invitation papier à chaque goûter. Ces rencontres permettent aux petits et aux grands de partager, d'échanger. Chacun peut alors prendre du temps pour rencontrer son enfant, les autres familles mais aussi les professionnels lors de temps plus informels. Nous essayons d'organiser ces rencontres de façon régulières ; une fois par mois.

Lors de ces échanges, des intervenants extérieurs peuvent être présents ; pédagogue, psychologue, conteur, musicien, artistes, ... mais, nous pouvons également proposer un échange en lien avec le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure.

Les thèmes sont en amont proposés aux parents qui donnent leur avis sur leurs préférences.

Chacun peut intervenir et communiquer librement dans le respect de chacun.

Le sommeil

La sieste est une étape essentielle dans la journée d'un enfant, tant sur le plan physique que psychologique. C'est un besoin physiologique indispensable à son bon développement et un complément du sommeil nocturne.

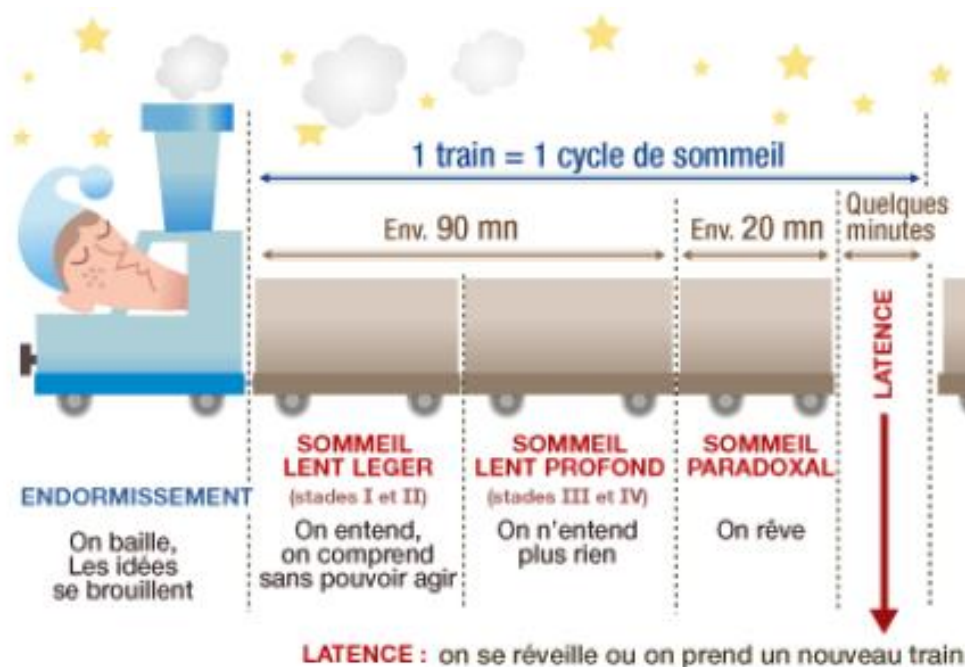
Le sommeil est constructif. Le corps récupère, « recharge ses batteries » et se régénère. Dormir aide à grandir, à mémoriser ce qu'on apprend et à développer le cerveau. A contrario le manque de sommeil, peut entraîner des pleurs, des chutes, de l'agressivité se manifestant par des cris, des morsures, ..., ou bien un état de grande agitation ou un état de stimulation trop intense, et un refus de tout.

Les siestes sont proposées selon les besoins et les rythmes de chacun. Les rituels d'endormissement : bercé dans les bras, dans le lit, présence de l'adulte dans la chambre ou non, doudou, tétine, turbulette... sont respectés.

Afin d'être au plus proche du rythme et des besoins des enfants, nous utilisons l'observation. La communication avec les parents et également indispensable afin de respecter les rituels ou tout autre besoin de l'enfant qui va permettre à ce dernier de se sentir suffisamment en sécurité pour lâcher prise et de se fait « tirer profit » du temps de sieste.

L'environnement tient une place majeure dans la qualité du sommeil : une pièce sombre, calme, des lits confortables et propres, une température correcte (19-20° environ), un espace suffisant et une décoration apaisante.

Afin de mettre en place une ligne de conduite au sein de l'équipe, nous nous servons du train du sommeil. Il s'agit là d'une base que nous ajustons en fonction de l'enfant, de son comportement, de son état au jour le jour.



Le temps du sommeil n'est pas limité pour les grands comme pour les petits. Les levers des enfants sont échelonnés pour permettre une récupération optimale de chacun. Un enfant qui dort ne sera pas réveillé. Il est important de ne pas rompre un cycle de sommeil, si l'enfant dort c'est qu'il en a besoin. De plus, le sommeil de la journée n'impacte pas le sommeil de la nuit sauf si celui-ci est trop épuisé de la journée, l'endormissement du soir parfois être plus difficile. Il est important de respecter l'enfant dans son besoin de sommeil cependant, l'équipe prendra en compte les demandes des familles et, les discussions pourront être engagées en cas de questionnements des parents.

- Le coucher des plus petits

L'accompagnement de ce temps de sommeil est très important car il peut être vécu comme une nouvelle séparation. Il est donc essentiel pour la professionnelle d'adopter des attitudes rassurantes : des paroles douces, des gestes adaptées, et éviter toute stimulation qui pourrait l'empêcher de s'endormir. Ces postures aideront l'enfant à comprendre cette séparation essentielle pour lui et l'aideront au lâcher prise, la re-centration sur lui-même et se sentir en sécurité.

Les plus petits sont couchés dans des dortoirs séparés des grands. Les couchers se font de manière échelonnée pour une prise en charge individuelle et en fonction de leurs besoins. Dès que les nourrissons sont éveillés et que nous avons répondu à leur besoin de sommeil ils sont levés pour satisfaire leur désir d'éveil, de vie sociale et de découverte. Les levers se font également de manière échelonnée afin de respecter le rythme de chacun.

Une professionnelle est dédiée au sommeil et à sa surveillance, en plus de l'aide des baby phones qui sont installés dans le dortoir, elle surveillera de manière le sommeil dans les dortoirs...

Lorsque l'enfant pleure, la professionnelle cherche à connaître la raison et ainsi donner à l'enfant une réponse adaptée. Un enfant qui pleure ne sera pas systématiquement levé mais dans un premier temps sécurisé. Il est alors important pour la professionnelle via l'observation de déterminer si l'enfant a suffisamment dormi, s'il faut le lever ou bien s'il peut réenclencher sur un nouveau cycle. Les transmissions tant avec les parents qu'entre collègues vont alors jouer un rôle important afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

- Le coucher des plus grands

Après le repas les enfants, accompagnés par une professionnelle, vont se déshabiller tout seul dans la mesure du possible, afin de favoriser leur autonomie, ou avec aide. Un passage aux toilettes leur est alors proposé ou un temps de change en fonction de leur évolution par rapport à l'acquisition de la propreté. Après un lavage de mains, les enfants se retrouvent pour un temps calme avant d'aller au dortoir afin de diminuer le niveau sonore et l'excitation et ainsi favoriser un climat propice à l'endormissement. Les enfants seront alors accompagnés par une professionnelle qui restera dans le dortoir le temps de l'endormissement. Les rituels d'endormissements seront également respectés et les objets transitionnels (doudous, sucettes, ...) quels qu'ils soient seront donnés aux enfants.

Un baby phone sera installé dans le dortoir afin que les professionnelles puissent réagir lorsqu'un enfant se réveille ou lorsque l'un d'eux ressent le besoin d'une présence adulte. Les surveillances des temps de repos seront réalisées en respectant l'intimité et le rythme de chacun.

Une fois réveillés, les enfants passent aux toilettes ou sont changés puis une professionnelle donne leurs vêtements aux enfants qui vont s'installer dans la salle de vie afin de s'habiller seul ou avec de l'aide. Le temps de réveil est respecté par les professionnelles c'est-à-dire que si un enfant a besoin d'un temps plus long que les autres pour se réveiller ; celui-ci pourra le prendre. De même, si l'enfant a besoin d'un câlin ou autre lors de son réveil, les professionnelles seront présentes pour répondre à leur demande.

L'éveil

- Apprendre à être ensemble : la socialisation

La socialisation signifie « prendre en compte l'autre sans renoncer à être soi. »

Le bébé est un être social « programmé » pour être social car, de par sa dépendance initiale pour la satisfaction de ses besoins vitaux, il a besoin des autres pour vivre et survivre.

En collectivité, l'enfant va construire sa socialisation en prenant en compte l'autre comme une personne différente de soi. L'enfant va alors devoir modifier ses gestes et comportements en fonction de ce que l'autre va exprimer. Avant de reconnaître l'autre, l'enfant a d'abord besoin de se connaître lui-même. C'est par le biais du jeu qu'il va se découvrir et donc découvrir les copains. C'est à ce moment-là que l'adulte va jouer un rôle primordial puisque c'est au travers de ses gestes et de ses paroles qu'il va mettre des mots sur les émotions et sur les situations afin que l'enfant prenne conscience de ses émotions et de ses expériences.

- La place de l'adulte

Comme notifié plus haut, la place de l'adulte est primordiale pour favoriser les découvertes et les apprentissages des enfants. Pour ce faire, l'adulte doit être disponible psychiquement et physiquement, être le plus possible à hauteur d'enfants (être ici et maintenant avec l'enfant). La professionnelle est assise au sol et adopte une posture « contenant », l'enfant se sentira alors porté et sécurisé par la présence et le regard de l'adulte.

Cette posture bienveillante amènera la professionnelle à observer l'enfant, reconnaître ses signes de fatigue, de faim, de douleur et ainsi à adopter ses réponses et sa posture.

En ce qui concerne plus précisément les temps de jeux, un adulte est toujours présent dans la salle de jeux. Il est contenant et « porte l'enfant du regard ». Par ses mots, l'adulte peut guider, solliciter ou encore féliciter l'enfant. L'adulte peut également entrer dans le jeu si l'enfant le souhaite ou l'invite.

- L'aménagement de l'espace

Principe n°8 de la Charte National pour l'accueil du Jeune enfant : « *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* ».

Afin de respecter au mieux les besoins et rythmes des enfants, l'aménagement de l'espace est primordial. C'est un point qui a été travaillé en équipe et qui est essentiel au bien vivre ensemble des enfants ; en effet, la délimitation des aires de jeu permet à l'enfant de différencier, de structurer et de rentrer dans le jeu. La disposition des différents mobiliers est alors stratégique. Il est important pour l'équipe de proposer des aires de jeux sans créer de barrières visuelles c'est-à-dire de permettre à l'enfant d'avoir un regard global sur la pièce à vivre. Nous proposerons donc un espace motricité, un espace calme, un coin dînette mais également un coin dédié aux bébés avec des tapis et des jeux adaptés.

Il sera également essentiel de mettre à disposition suffisamment de jeu qui pourront être mis en scène par les professionnelles afin de donner envie aux enfants mais également pour illustrer les actes de la vie quotidienne. Un trop grand nombre de jeux proposés à l'enfant empêchera l'enfant de jouer ; en effet trop de jeu incite l'enfant à passer d'un objet à l'autre sans se l'approprier.

- Les jeux dits « libres »

« Si l'enfant suit son propre rythme, fait le processus par lui-même de ses expériences, il est capable de faire toute son évolution motrice. » Emmi PIKLER

Le jeu libre survient lorsqu'un enfant choisit lui-même à quoi il joue, avec qui, avec quoi et comment. Autrement dit, avec le jeu libre, l'enfant choisit, invente et organise ses jeux selon ses préférences et ses champs d'intérêt. Il suit alors ses idées sans avoir un objectif ou un résultat précis en vue ni aucune contrainte de temps. Le jeu libre est très enrichissant pour l'enfant :

- **Permettre le développement global de l'enfant.** Dès son plus jeune âge, c'est en jouant qu'un tout-petit fait la plupart de ses apprentissages. Le jeu libre a des effets positifs sur tout son développement. Ce type de jeu l'aide par exemple à développer son langage, sa pensée et sa capacité à résoudre des problèmes, à améliorer ses habiletés motrices et à apprendre à bien s'entendre avec les autres.
- **Stimuler l'autonomie.** Le jeu libre peut aider un enfant à moins dépendre des adultes puisque cela l'oblige à faire des choix par lui-même. Il peut alors décider seul quoi faire et comment le faire. Il aura donc moins de difficultés à s'amuser seul.
- **Favoriser la pensée créative.** Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imagination de l'enfant. Un bout de tissu peut devenir une nappe pour préparer le souper, une cape de superhéros, un baluchon ou une couverture de poupée. L'enfant développe ainsi sa créativité.
- **Résoudre des problèmes.** Pendant le jeu libre, l'enfant aura à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre. Il apprend ainsi à réagir aux situations difficiles.

- **Développer ses habiletés sociales.** Jouer avec les autres enfants, sans que des adultes participent au jeu, apprend à l'enfant à s'affirmer, à contrôler ses émotions et ses impulsions, à négocier avec les autres et à créer du lien, des affinités.
- **Favoriser la confiance en soi.** Pendant le jeu libre, un enfant peut en profiter pour essayer toutes sortes de choses. En effet, l'absence de règles lui offre une grande liberté. Il peut ainsi prendre l'initiative du jeu et décider de ce qu'il veut. Cela lui permet de se sentir plus en contrôle de son environnement et de développer ainsi sa confiance en soi. Il apprend aussi à mieux se connaître et à découvrir ce qui l'amuse, ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas.

Principe n°2 de la Charte National pour l'accueil du Jeune enfant : *« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »*

Les jeux libres sont donc primordiaux au bon développement de l'enfant. Malgré le manque de rendu « physique », le jeu libre apporte à l'enfant beaucoup de bénéfice tant au niveau des relations sociales qu'en lien avec son développement personnel. En revanche, afin que ces temps soient bénéfiques, il est important que la journée soit également rythmée avec des temps de jeux dirigés.

- Les activités dirigées ou encadrées

En parallèle des jeux libres, des activités plus dirigées seront proposées aux enfants par petits groupes. Elles seront proposées en fonction de l'organisation de la journée, et elles se dérouleront dans le « coin activité » dédié à cet effet. Pour chaque activité, un projet ou des objectifs seront mis en avant par l'équipe. Par « objectif » nous entendons objectifs réalisables par l'enfant en fonction de ses capacités et de sa maturité. L'objectif peut être par exemple : favoriser le vivre ensemble, apprendre le chacun son tour, jouer ensemble, prendre du plaisir pendant l'activité, ...

En ce qui concerne la durée de l'activité, elle sera modulable en fonction du groupe d'enfants ; les professionnelles devront s'adapter en fonction de l'envie et de la fatigabilité des enfants.

Pour chaque activité, il n'y aura pas forcément un rendu donné aux parents. Tant que l'activité satisfait l'enfant, celle-ci est donc réussie et adaptée.

Célestin Freinet a dit : « L'enfant qui participe à une activité qui le passionne, se discipline automatiquement. »

Egalité fille - garçon

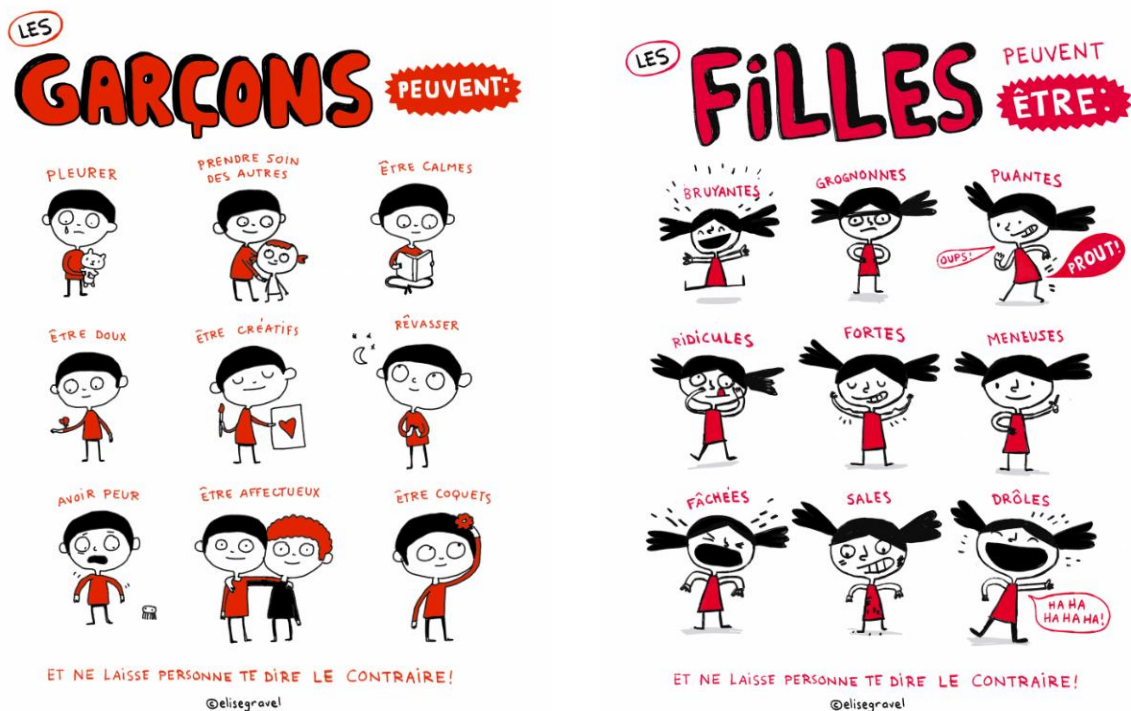
Dans la structure, nous respectons l'égalité fille/garçon. Il est primordial d'accueillir l'enfant tel qu'il est dans son individualité, qu'importe son genre. Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre de ce fait, nous laissons les enfants choisir les jeux qui leur plaisent ; une petite fille pourra librement jouer aux voitures pendant qu'un de ses camarades joue à la poupée. De même, si un petit garçon a

envie de se déguiser en princesse, nous le laisserons faire pour expérimenter et imiter les adultes qui lui servent de modèle. Les jeux sont donc mis à disposition des enfants (dinette, camions, poupée etc...) ce qui leur permet de construire leur identité.

Principe n°7 de la Charte National pour l'accueil du Jeune enfant : « *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité* ».

Le questionnement de l'équipe sur ce sujet est le suivant : Favoriser l'égalité fille garçon en structure petite enfance n'est-il pas mis en application en laissant librement vaquer les enfants à leurs occupations et envies ? et tout ceci dans la bienveillance vis-à-vis des familles et des enfants entre eux.

Voici quelques vignettes qui illustrent les valeurs éducatives que nous souhaitons mettre en place en lien avec ce thème important qu'est l'égalité fille/garçon.





Le repas

Importants sur le plan nutritionnel, les repas ont aussi une signification affective, sociale et éducative. Ce sont des moments de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges et de découvertes de nouvelles saveurs, de nouvelles consistances. Ils favorisent également l'autonomie de l'enfant.

- Une ambiance pour bien manger : organisation des temps de repas

Les repas sont servis dans un espace calme, délimité par des barrières pour préserver la tranquillité des enfants. Un professionnel se rendra, si besoin, disponible dans l'espace de jeux auprès de ceux qui sont en attente pour manger. Il assurera également les levers des autres enfants afin de permettre aux collègues de ne pas interrompre les repas en cours.

En ce qui concerne les plus petits, les repas sont donnés selon les rythmes de chacun. Ce respect du rythme individuel impose donc de ne pas réveiller un enfant pour manger. Un délai de quatre heures entre chaque repas est généralement observé.

Pour les enfants qui ne font plus de sieste le matin, le repas est donné vers 11h30.

Les biberons sont donnés dans les bras de l'adulte, installé dans un fauteuil adapté et proche du coin repas.

Selon son âge et son tonus musculaire, l'enfant est installé dans un transat ou une chaise haute. Pour l'enfant qui sait s'asseoir seul sur une petite chaise et en lien avec le projet de motricité libre, le professionnel l'invitera alors à venir jusqu'au coin repas, après un passage aux toilettes (en fonction des capacités de chacun) et après s'être lavé les mains.

- Favoriser l'autonomie

Pour les plus grand, il sera proposé aux enfants un système de self où chacun prendra son assiette et ses couverts pour aller s'installer à table. De plus, l'enfant pourra se servir lui-même sous le regard

bienveillant de l'adulte. Ce dernier aidera l'enfant à gérer les quantités et lui proposera de se servir une deuxième fois plutôt que d'en prendre trop au premier service. Il apprendra alors petit à petit à gérer les quantités et développera son autonomie. Il est important de faire confiance à l'enfant, il se sent alors valorisé. Si l'enfant ne souhaite pas se servir seul, l'adulte le fera à sa place.

Lorsqu'il manifeste le désir de manger seul, l'adulte lui propose la cuillère, tout en l'aidant avec une autre cuillère. Ce dernier respectera également le besoin du petit de toucher et découvrir la texture des aliments avec ses mains mais également de manger avec ses mains. Progressivement, avec l'évolution de sa motricité, la cuillère prendra plus d'importance.

De même, à la fin du repas, le professionnel lave avec un gant humide les mains et la bouche de l'enfant, qui est toujours prévenu de ce geste. Celui qui le souhaite le fera seul, avec l'aide de l'adulte.

- Santé, équilibre alimentaire et diversification alimentaire

La diversification alimentaire et l'introduction des aliments mixés, moulinsés ou en petits morceaux se fait toujours en premier lieu à la maison.

Tout problème d'allergies fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé et les régimes particuliers (sans porc, hallal ...) sont respectés.

Les familles ont connaissance des menus chaque semaine, par voie d'affichage sur les portes d'entrée des espaces des enfants, afin de leur permettre d'équilibrer les repas du soir avec ceux du midi.

Chaque enfant est toujours informé de ce qu'il va manger. Les aliments présentés ne sont jamais mélangés pour lui permettre d'associer le goût et la couleur et distinguer les différences de textures.

Les soins

Le soin est un moment important de communication avec l'enfant où chaque geste est verbalisé afin de le prévenir de ce qui va être fait. Il s'agit d'une relation privilégiée où la sécurité affective et physique est respectée.

Tous les soins réalisés sont en cohérence avec un protocole d'hygiène, validé par le référent sanitaire et Accueil inclusif de la crèche :

- Lavage des mains avant et après chaque soin
- Serviette personnelle à chaque enfant et changée tous les soirs
- Pliage des serviettes avec comme code : étiquette en haut à gauche afin de respecter le côté tête du côté siège.
- Désinfection des tables de change entre midi et 14h et à la fin de la journée
- Lavage de nez ou DRP (désobstruction rhino-pharyngée) selon un protocole infirmier

- Le temps du change

Les changes de couches sont réalisés régulièrement et aussi souvent que nécessaire, dans le respect du corps de l'enfant.

L'enfant est toujours prévenu avant chaque change. S'il est occupé à un jeu, le professionnel lui laissera le temps de finir avant de l'inviter à nouveau. Le déroulement est verbalisé à l'enfant afin de le rassurer et lui apporter un moment agréable. La disponibilité et l'attention de l'adulte sont entières.

La salle de change est équipée d'un escalier pour permettre à l'enfant, qui est en capacité, de monter seul sur la table à langer et d'être ainsi acteur du change. Dans cette continuité nous accompagnons les plus grands vers l'autonomie en leur proposant de se déshabiller seuls avant de leur proposer le passage au pot ou aux toilettes.

- L'apprentissage de la propreté

Etape importante dans le développement de l'enfant, elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte.

L'apprentissage se fait au rythme de l'enfant et en lien avec la maison. Le pot ou les toilettes ne seront proposés à la crèche que si l'enfant le souhaite. Un échange avec les parents sera au préalable réalisé afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, ce qui permettra à l'enfant d'être plus serein. Quand celui-ci a acquis la propreté, il peut y aller seul, sous le regard de l'adulte. Faire confiance à l'enfant et le valoriser sont des points importants au bon déroulement de l'apprentissage.

- Les petits bobos

En cas de petites blessures, nous disposons d'une trousse de premiers secours afin de prodiguer les soins adaptés aux enfants. En cas de « bobo » plus important, nous suivrons le protocole en cas d'urgence mis en place et validé par le référent Santé et Accueil Inclusif de la structure.

La directrice fera signer au préalable aux parents une décharge pour autoriser l'équipe à prodiguer les gestes de premiers secours et en fonction de situation à contacter les services d'urgences si besoin.

- L'administration de médicaments

Tout traitement pourra être administré pendant le temps d'accueil **uniquement** sur prescription médicale.

Dans ce cas-là, une décharge sera complétée par les parents donnant autorisation aux professionnelles de l'équipe à prodiguer les soins dits « d'acte de vie courante ». Une traçabilité sera réalisée et archivée avec une photocopie de l'ordonnance. D'autre part, il est possible de mettre en place un P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) en lien avec le Référent Santé et Accueil Inclusif

- L'administration de tout médicament se fera en accord avec les protocoles de la structure.
- (ref **PROTOCOLE DETAILLANT LES MODALITES DE DELIVRANCE DE SOINS SPECIFIQUES, OCCASIONNELS OU REGULIERS, LE CAS ECHEANT AVEC LE CONCOURS DE PROFESSIONNELS MEDICAUX OU PARAMEDICAUX**)

Les professionnels médicaux et paramédicaux peuvent intervenir à la demande des parents et en accord avec la directrice, dans le service.

Toute maladie contagieuse pouvant entraîner une éviction, doit être justifiée d'un certificat médical, précisant la durée de l'éviction, établi soit par le médecin traitant de l'enfant, soit par le référent Santé et Accueil Inclusif.

Au quotidien

Les doudous, tétines ou tout autre objet important à l'enfant sont considérés comme étant des objets transitionnels. L'objet transitionnel va permettre à l'enfant de créer, penser et imaginer. Il représente le lien entre le bébé et sa maman. On parle de « prolongement de la mère », son odeur est très importante car elle rappelle au bébé de bons moments dans son environnement sécurisant.

C'est pour cela que les objets transitionnels ; doudous, tétines, tee-shirt, ..., sont très importants pour l'équipe. En effet, quels qu'ils soient, l'équipe prend à cœur de respecter l'enfant dans son besoin de sécurité affective. Il pourra être demandé aux parents et notamment aux mamans de donner à leur bébé un tee-shirt avec l'odeur maternelle afin qu'ils se sentent en sécurité notamment lors des temps de sommeil.

Les doudous et sucettes sont très importants cependant les enfants ne les ont pas en permanence toute la journée. En revanche, lorsqu'ils en ont besoin, les professionnelles pourront leur donner momentanément en plus des temps de sieste. De plus, lors des levers, l'enfant sera accompagné pour poser ses objets, l'équipe laissera à l'enfant le temps dont il a besoin pour s'en séparer.

Comme pour tous les différents points importants de la vie en crèche, l'avis et l'échange avec les parents restent primordiaux. L'équipe prendra donc en compte les demandes des familles afin de travailler en continuité entre la crèche et la maison.

Les moments difficiles

- Les séparations

La séparation est un sujet qui est au cœur de notre accueil en crèche, et auquel parents et enfants sont confrontés chaque jour. En effet, tous les matins, une séparation a lieu : celle de l'enfant et son parent qui l'accompagne à la micro-crèche pour l'y laisser pour la journée. Chaque séparation est différente, les réactions des enfants varient, en fonction du parent qui le dépose le matin, en fonction de son état de fatigue, ...

La séparation a lieu du côté de l'enfant mais également du côté des parents. Pour le parent, c'est confier son enfant à d'autres personnes qu'il ne connaît pas, par choix parfois, ou par obligation. Pour l'enfant, les premières séparations sont tout autant difficiles. Se retrouver avec des visages inconnus, adultes et autres enfants, dans un lieu qui n'est pas familier, avec un lit différent, des odeurs, un environnement parfois bruyant... tout est nouveau pour lui, et s'y adapter peut parfois prendre du temps. Non seulement l'inconnu est angoissant pour lui, mais se séparer d'avec son parent, peut générer du stress difficile à gérer. Toutes ces émotions sont normales. C'est pour ces raisons que nous

proposons à la micro-crèche une « semaine d'adaptation », lorsque nous accueillons un nouvel enfant, afin que parents, professionnels et enfant se rencontrent, apprennent à se connaître, à se familiariser.

L'enfant dans chaque « micro-rupture », apprend à devenir de plus en plus capable de se séparer, de créer lui-même des nouveaux liens, de nouvelles aventures d'attachement et de détachement.

Pour l'ensemble de l'équipe, il est important d'accompagner enfant et familles dans ce moment de séparation qui parfois, peut être difficile. En effet, nous vous demanderons, quel que soit l'âge de votre enfant, de bien verbaliser la séparation en lui disant « au revoir ». Il est important de prendre le temps de se séparer, pourquoi pas entrer dans la pièce avec lui. Mais il est préférable de ne pas rester trop longtemps car l'enfant peut penser que son parent va rester la journée, et la séparation risque d'en être plus dure. La séparation peut également se faire de « bras à bras », une professionnelle peut alors accueillir l'enfant dans ses bras afin de faciliter le moment de la séparation. De même, si ce moment de séparation s'avère vraiment trop long et donc difficile pour l'enfant ou pour le parent, l'équipe pourra alors intervenir et aider les deux parties.

Quel que soit votre ressenti à ce moment-là, n'hésitez vraiment pas à le verbaliser à l'enfant mais également à le faire savoir à l'équipe. Les émotions, quelles qu'elles soient, de l'enfant ou de la famille, seront accueillies sans aucun jugement.

- Les morsures, griffures ou autre

A chaque âge et étape de son développement l'enfant mord pour plusieurs raisons. Et son cerveau n'est pas suffisamment développé pour pouvoir contenir ses pulsions. Avant 18 mois, l'enfant découvre le monde grâce à sa bouche ; que ce soit les objets ou la peau d'une tierce personne. Il ne mord donc pas avec l'intention d'infliger une morsure, mais bien de découvrir son environnement. Plus tard, l'enfant est susceptible de mordre lorsque ses dents le font souffrir, la morsure devient un moyen de se soulager. Enfin, la morsure peut être un moyen d'expression pour faire passer une émotion : la colère, l'impatience, la fatigue, la volonté de s'affirmer. En aucun cas, la morsure est un acte dit « méchant » il s'agit là d'une pulsion trop débordante que l'enfant n'arrive pas à maîtriser.

Dans tous les cas, il est important d'accompagner l'enfant dans son geste ; verbaliser l'acte mais également verbaliser l'émotion de l'enfant et l'amener à trouver une autre alternative. Pourquoi pas lui proposer un anneau de dentition, un câlin ou bien un temps de repos. A chaque situation, la professionnelle va devoir adapter son comportement et prendre soin de l'enfant mordu et de l'enfant « mordeur ».

A chaque morsure, les parents seront prévenus lors des transmissions. Il est important de préciser que le nom de l'enfant qui a mordu ne sera pas divulgué. Il est difficile pour un parent de récupérer son enfant mordu mais il est également difficile pour un parent d'entendre que son enfant a mordu. Les deux cas de figures sont désagréables à vivre, il ne faut surtout pas stigmatiser un enfant « mordeur » même si, pendant une période il réitère son geste. Plus il sera stigmatisé, plus la situation risque de se répéter. N'hésitez pas en revanche à échanger avec l'équipe.

- Autres

Pour n'importe quelle situation difficile à vivre, il est important de « mettre des mots sur les maux ». Parfois, on peut se rendre compte qu'il suffit simplement de verbaliser pour que la situation évolue. D'en parler avec l'enfant, avec l'équipe... ce n'est en aucun cas un remède miracle mais cela peut, sur différente situation, être un outil ressource.

L'accueil des stagiaires

La structure sera amenée à accueillir des stagiaires dont la formation concerne la petite enfance, ainsi que des élèves de 3° ou 4° (découverte en milieu professionnel). Ces stages permettent :

- Un partage de connaissances
- Un processus de formation en continuelle évolution
- Un dynamisme constant
- Le lien entre les centres de formation et les professionnels

Il est important pour l'équipe d'accueillir des stagiaires afin de partager nos connaissances, et notre expérience mais également pour former nos futurs collègues.

Le stagiaire accueilli aura, dans un premier temps, une posture d'observateur puis une place plus active mais en aucun cas il remplacera le personnel.

Ils devront fournir un exemplaire du casier judiciaire N°3. Ils sont accueillis de manière régulière au cours de l'année, mais sans dépasser 1 à 2 stagiaires par période. Les familles seront averties de la présence de stagiaire via le panneau d'affichage de l'entrée avec une présentation de ce dernier accompagnée d'une photo. Il est primordial que les familles soient au courant des différents professionnels ou acteurs qui travaillent ou se forment au contact de leurs enfants.

Conclusion

Tout au long de la création du projet de la Micro-crèche « A petits pas dans la Grange » de Ceignac, l'ensemble de l'équipe, fraîchement formée, s'est réuni à plusieurs reprises. Il était important pour nous de travailler ensemble à l'organisation de cette nouvelle structure et de fait, à la réalisation de ce projet. Différents points sont, pour l'équipe, importants au bon déroulement du fonctionnement : le respect du rythme de l'enfant et notamment à travers le sommeil, l'accompagnement de la parentalité, l'accueil de la différence et enfin la communication.

Chaque famille et chaque enfant doit se sentir accueilli de façon identique tout en respectant l'individualité de chacun ainsi que ses valeurs. L'équipe travaille au quotidien sur son positionnement et ses postures afin d'adopter un comportement bienveillant et sans jugement.

La communication reste essentielle. Elle est primordiale au quotidien, qu'elle soit entre professionnelles, mais aussi avec les familles et les enfants. Elle est également importante entre enfants puisque c'est dans sa relation avec l'autre et donc avec son pair que l'enfant va expérimenter, apprendre et grandir. C'est sur cette continuité et cette communication que nous axons nos pratiques. En effet, l'ensemble de l'équipe travaille avec les parents au vu de l'évolution future de l'enfant. L'enfant passe un certain nombre d'heures à la crèche, il est donc important que le climat entre famille et équipe soit basé sur la confiance et sur la même longueur d'onde. On peut également parler de co-éducation.

Comme le dit un proverbe africain : « Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village ».

Notre travail sera alimenté continuellement ; au quotidien avec les enfants et les familles, lors des formations et au travers de situations et de remises en question. Tout ce qui est posé aujourd'hui ne sera pas forcément appliqué et valable demain cependant, nous nous efforçons de travailler en gardant au cœur de nos réflexions le bien-être de l'enfant.



- Vous dites :

- C'est épuisant de s'occuper des enfants.

Vous avez raison.

Vous ajoutez :

- Parce que nous devons nous mettre à leur niveau.

Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.

Vous vous trompez.

Ce n'est pas cela qui nous fatigue, mais le fait que nous
devons nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.

Nous élever, nous étirer, nous hisser sur la pointe des pieds.

Pour ne pas les blesser. -

Janusz KORCZAK, *Quand je redeviendrai petit*

PROJET SOCIAL et DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET SOCIAL

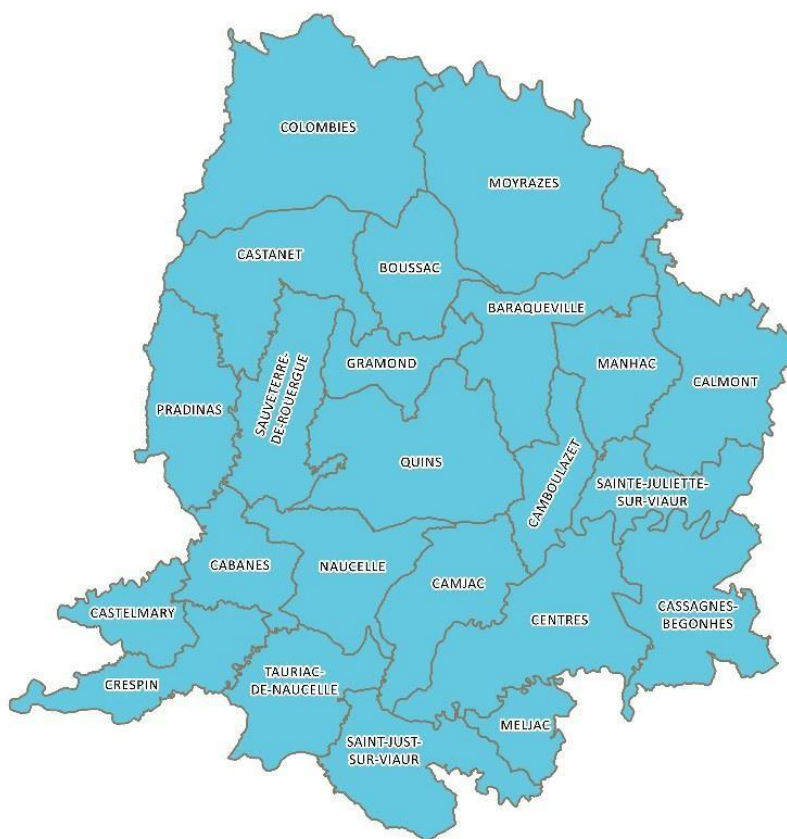
Le projet social nous permet de situer la structure dans un cadre géographique, économique, social et partenarial. Cette annexe complète le diagnostic social mené lors du travail sur la Convention territoriale Globale menée en 2020.

Après un bref état des lieux global, nous nous concentrerons donc sur la commune de Calmont.

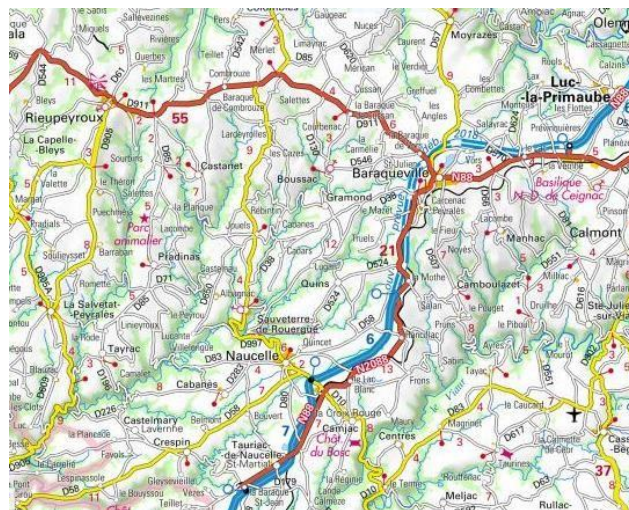
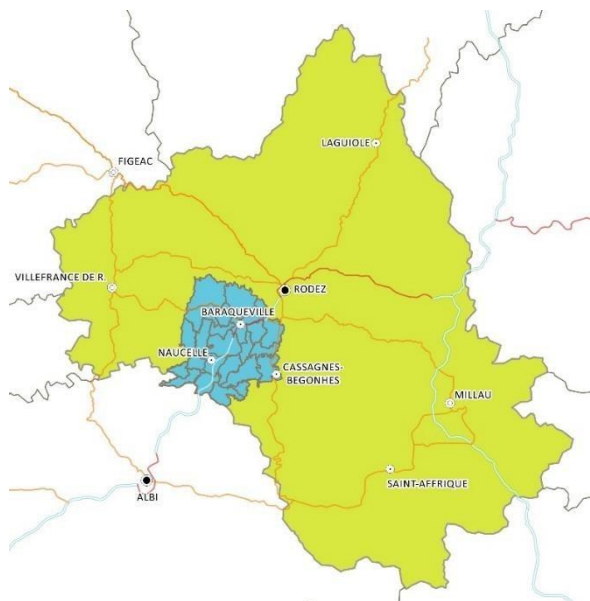
I- Etats des lieux

a) Présentation du territoire

LA communauté de communes Pays Ségali (PSC) est issue de la fusion de deux anciennes communauté de communes, celle du Pays Baraquevillois , du Naucellois et de trois communes (Cassagnes-Begonhes, Calmont et Sainte Juliette-sur-Viaur) faisant partie de l'ancienne communauté de communes Céor-Viaur-Lagast.



Cette intercommunalité est composée de 23 communes, dans la région ouest du Ségala au sein du département de l'Aveyron. En 2014, on comptait 17 848 habitants sur ce territoire.



C'est une zone rurale, limitrophe avec le département du Tarn et traversé par l'axe Toulouse-Lyon (RN88). La CCPS se trouve sur l'axe des 2 chefs-lieux des départements de l'Aveyron et du Tarn, et est limitrophe avec l'agglomération ruthénoise.

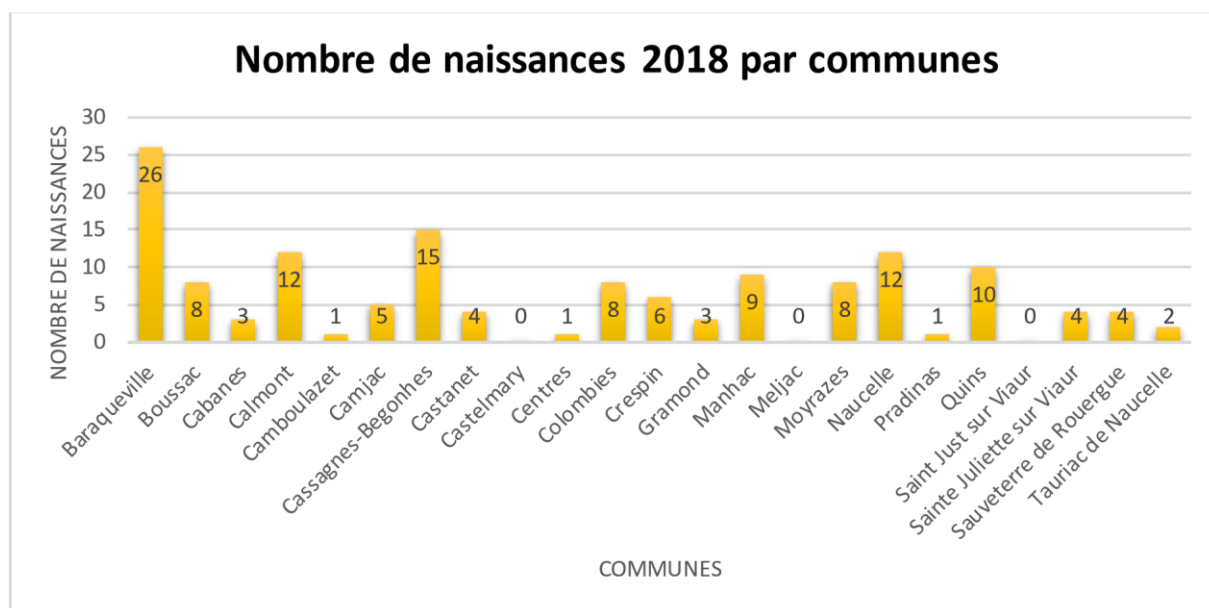
La commune de Baraqueville est assise sur le carrefour de la RN88 et de la RD911 (axe Villefranche de Rouergue-Millau) qui a fortement porté son développement. A l'est, Cassagnes-Bégonhès est desservie par la RD902 qui relie Rodez à Réquista. Du fait des aménagements routiers, le développement du Pays Segali est amené à connaître des mutations fortes qu'il faudra prendre en compte pour l'avenir.

On note que Baraqueville et le plus grand bourg, vient ensuite Naucelle, Cassagnes et Calmont qui sont pour les 2 premiers les anciennes chefs-lieux des communautés de communes et pour Calmont qui tient son dynamisme de sa proximité avec le Grand Rodez.

(données INSEE 2016).

BARAQUEVILLE	3146 habitants
NAUCELLE	1997 habitants
CALMONT	2184 habitants
CASSAGNES-BEGONHES	904 habitants

b) Démographie :



On remarque que Baraqueville a le plus grand nombre de naissances en 2018. Il vient en second Cassagnes-Bégonhès avec 15 naissances et Calmont et Naucelle avec 12 naissances en 2018. Nous pouvons également mettre en avant Quins (10), Manhac (9).

b) Profil des familles

Le territoire Pays Segali est un territoire à tendance rurale. Certaines communes sont plus marquées par cette prédominance rurale, comme Meljac, Castelmarty, St Just-sur Viaur.

On note que 79.20% des parents des enfants de moins de 3 ans ont un emploi. 81.80% des femmes actives ont des enfants de moins de 3 ans et 83.10% des femmes actives ont des enfants de moins de 6 ans. Sachant que le taux d'activité des femmes atteint 71.7% à l'échelle du département de l'Aveyron.

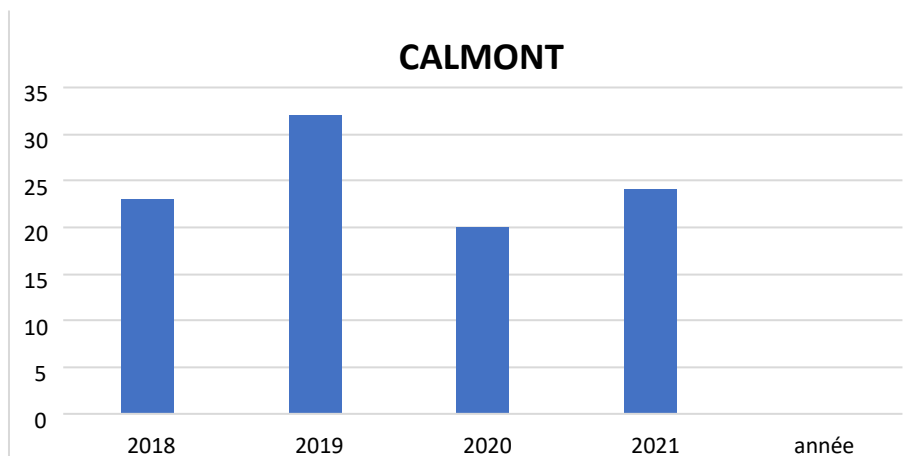
Cette enquête a mis en avant qu'en 2016, il y avait 815 familles qui ont moins de 6 ans dont 67 sont monoparentales. Et 17 de ces familles monoparentales sont sur la commune de Baraqueville.

(Données Etude des besoins des familles ayant des enfants de 0 à 10 ans en matière de mode de garde sur le territoire du Pays Segali avril 2018).

Il est montré donc que les familles sur le territoire ont besoin d'un mode de garde puisque le nombre de familles qui travaillent et le nombre de femmes actives est important. On peut également noter que les demandes qui résulte de l'enquête montre que les familles souhaitent un mode de garde sur le territoire ouvert 5 jours/sem et de 7h30 le matin à 18h30 le soir.

FOCUS SUR LA COMMUNE DE CALMONT

Nombre de naissances pour les communes identifiées :



CALMONT :

On note de forte augmentation des naissances depuis 2015 sur la commune de Calmont avec un pic à 32 naissances en 2019.

La densité est de 70.70 hab/km² pour 2021 sur la commune de Calmont.

Avec 569 habitants seulement sur la commune de Ceignac.

b) Situation de la structure dans la commune

Le pôle Petite -Enfance/Enfance « A petits pas dans la Grange » se situe dans le bourg de Ceignac, au sein de ce pôle, nous trouvons la Micro-crèche au rez-de-chaussée, l'Accueil Collectif de mineurs à l'étage et dans l'ancienne maison le Relais Petite Enfance.

Ce bourg est marqué par de nombreuses constructions. C'est un village dynamique et attractif, du fait de sa proximité avec l'agglomération de Rodez d'une part mais également par la présence de plusieurs établissements médico-sociaux.

On y trouve notamment un EHPAD Ste Marthe (face à la Micro-crèche), un Centre de Soins de Suite et de Réadaptation, un Etablissement de Service d'Aide par le travail (ESAT).

Il y a également 2 écoles une privée et une publique.

Sur le plan culturel, la médiathèque se trouve à 40 mètres du pôle A petits pas dans la Grange.

Au centre du village, on trouve une boulangerie, un restaurant et notamment une salle des fêtes.

Ceci montre le potentiel partenarial que le pôle peut entreprendre avec le village dans sa globalité.

Ce pôle très bien situé, va être un atout dynamique pour cette partie du territoire et pourra de plus répondre aux besoins des familles des communes avoisinantes.

II -Partenariat :

Les partenariats de la structure sont en train de se créer.

D'un point de vue praticité, la micro-crèche est en lien avec les structures du pôle : le Relais Petite Enfance et l'Accueil Collectifs de Mineurs.

Des intervenants extérieurs viennent au sein de la structure, comme Anani, chanteur et musicien africain, Mme Lesage, psychopédagogue, ou encore une consultante en parentalité. Tous ces intervenants sont présents pour des temps auprès des enfants, des parents ou professionnels.

D'autres partenariats seront tissés au cours de l'évolution de la structure, notamment au sein du village de Ceignac.

La structure est intégrée dans le service Petite Enfance de la communauté de communes. Le lien avec les autres structures est donc fort. La coordinatrice Petite Enfance organise des réunions entre directrices des structures Petite Enfance ce qui permet également d'harmoniser les fonctionnements, d'échanger sur les expériences et de mettre en place des procédures communes.

III – Historique du service Petite Enfance

Les structures petite enfance étaient en gestion associative ou communale jusqu'en 2018. A cette date, la communauté de communes Pays Segali récemment créée a pris la compétence Petite Enfance. Les deux structures du naucellois : la halte-garderie de Naucelle et la micro-crèche de Salan avec le service des 2 RAMS (Naucelle et Baraqueville) sont repris sous le service petite enfance. Le Multi-accueil de Baraqueville a rejoint le service début 2019, puisqu'il était encore en gestion communale.

Structures d'accueil collectif

Le Multi-accueil Les p'tits loups du Ségala :



Au commencement le service petite enfance de Baraqueville était une halte-garderie ouverte 16h/sem sur 3 jours. De 1999 à 2001, une évolution sous forme d'augmentation d'heures d'ouverture permettait chaque année de répondre aux besoins des familles de la commune. En 2003 avec la construction d'une nouvelle structure (structure actuelle), une ouverture 5 jours semaines sur une amplitude horaire journalière de 11h (7h30-18h30) a permis de faire évoluer la structure en multi-accueil. La structure est donc située au cœur de Baraqueville, dans une impasse au sein d'un quartier résidentiel, à proximité de l'école publique Georges Brassens, du gymnase, du collège public et du cabinet médical. Elle à côté du Foyer logement et de la bibliothèque ce qui est un atout pour le travail en partenariat avec ces 2 services. En effet, cette proximité facilite le travail intergénérationnel, notamment les activités culturelles. La structure notamment est sur l'axe parallèle avec la RN88 qui mène à Rodez. L'emplacement est donc bénéfique.

La structure ferme 3 semaines au mois d'août et 1 semaine entre Noël et le nouvel an.

C'est une structure intercommunale depuis début 2019, ouverte à toutes les familles du territoire Pays Segali.

Depuis 2015, une commission d'attribution des places instruit les demandes d'accueil et essaye de répondre aux mieux aux besoins des familles.

Le multi-accueil a accueilli 84 enfants en 2021 et 73 familles. La structure propose deux types d'accueil réguliers ou occasionnels. Dans les accueils réguliers, la structure accueillait une part importante d'accueil sur planning, car ces petits contrats qui ne sont pas fixes et qui peuvent être modifiés d'une semaine à l'autre ne trouvent pas de place en accueil individuel. De même beaucoup de parents trouvent du travail sur des emplois précaires, petits contrats non renouvelés. Ces familles passent donc de contrats occasionnels à des contrats réguliers sur de courtes périodes.

Le multi-accueil accueille majoritairement des enfants résidants sur la commune de Baraqueville (45% familles en 2021). Des enfants accueillis sont résident sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays baraquevillois, 8% de Boussac, , 5% de Gramond, etc..

On note depuis quelques années, une baisse des montants des participations familiales. Le tarif moyen en 2021 était de 1.34 euro/h (2018 de 1.18€ /h).

Ceci met en avant une évolution de la population accueillie des personnes avec de faibles revenus ou ne travaillant pas. Un public ayant un grand besoin de soutien. La structure a développé des actions afin de s'adapter à ces nouveaux besoins des familles en matière de soutien à la parentalité. Notamment des ateliers parents/enfants dans une salle Snoezelen (approche s'appuyant sur la découverte des 5 sens). Ces ateliers sont très appréciés et l'équipe note qu'ils permettent de développer la confiance avec les parents et également les enfants qui se sentent plus à l'aise au sein du groupe.

La structure connaît également des mouvements de personnes isolés ou étrangères sur la commune de Baraqueville et du territoire CCPS marque également ce changement au sein de la structure ce qui rend le travail d'accompagnement des familles de plus en plus important.

Micro-crèche les loupiots :



La halte-garderie de Naucelle a déménagé et s'est transformée en mai 2021 en micro-crèche de 10 places, ceci afin de mieux répondre aux besoins des familles du territoire. Elle se situe au 5 ter avenue de l'étang située en centre bourg à côté de l'école publique et du collège et dans un cadre verdoyant.

Elle est donc ouverte 5 jours dans la semaine (au lieu de 3 quand c'était une halte-garderie). Elle ferme 15 jours en août et 2 semaines pendant les vacances de Noël.

Elle a d'abord été ouverte 1 jour/semaine (le jeudi) puis le lundi et le mardi en novembre 2005 et maintenant 5 jours par semaine avec une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

D'abord en gestion par l'Association Familles Rurales jusqu'en 2014 puis reprise par le Centre Social de Naucelle, elle a été finalement rattachée à la communauté de communes Pays Segali en janvier 2018.

Cette implantation au sein du bourg lui permet de participer à la vie du village en participant aux différentes activités par exemple les activités intergénérationnelles avec

le Foyer Logement, la découverte du marché de producteurs, la visite d'exposition, la bibliothèque etc...

La Micro-crèche accueille des enfants majoritairement de Naucelle mais également de communes voisines (en 2021 Naucelle 29%, Cabanes 16.58%, Castelmary 12.14% sur les heures de présence).

En 2021, la micro-crèche les loupiots a accueilli 30 enfants et 27 familles.

La micro-crèche les petits Gastadous de Salan :



La micro-crèche de Salan est une structure récente, elle a été ouverte en octobre 2014.

Elle a un agrément de 10 places. Elle jouxte la RN88 qui est l'axe principal entre Rodez et Albi.

Elle est ouverte 5 jours semaines de 7h30 à 18h30, et est fermée 3 semaines en août et 2 semaines à Noël.

Elle était gérée par le Centre Social du Naucelle jusqu'en janvier 2018 où la compétence petite enfance a été reprise par la communauté de communes Pays Segali.

La micro-crèche accueille des enfants majoritairement de l'ancienne communauté de communes du naucellois, en 2021 41% des heures facturées sont des familles des communes de Quins et 24% de Naucelle. Elle accueille également des enfants des communes avoisinantes comme Camjac et Gramond. En 2021, la structure a accueilli 24 familles et 28 enfants.

Les demandes sont en majorité pour des accueils réguliers de 3 à 5 jours/sem.

L'accueil occasionnel est demandé essentiellement pour des accueils périscolaires ou pour pallier aux congés des assistantes maternelles.

Il faut prendre en compte que certains accueils sont mutualisés avec la halte-garderie pour compléter et répondre aux accueils des familles.

Accueil individuel

L'accueil individuel se définit comme l'accueil des enfants au domicile de l'assistante maternelle. Les assistantes maternelles indépendantes sont directement salariées par les parents.

C'est le plus important mode de garde proposé sur le territoire.

En 2021, on comptait 101 assistantes maternelles agréées sur l'ensemble du territoire Pays Segali.

- Relais Petite Enfance Pays Segali :

Le relais petite enfance est un lieu d'information, de renseignements et de rencontre. Initialement, les locaux du RPE se localisaient sur Baraqueville (partage des locaux avec le périscolaire et les associations), à proximité du gymnase.

En 2017, le RPE animé par une éducatrice de jeunes enfants élargit son intervention aux communes de Calmont (local situé dans la pôle petite enfance de Ceignac et de Cassagnes-Bégonhès, dans le pôle petite enfance, au centre du village.

Depuis 2018, l'animatrice du RPE de Naucelle qui intervenait sur l'ancienne communauté de communes du Naucellois, a fusionné avec le RPE Baraqueville-Calmont-Cassagnes, afin de ne former qu'un, le RPE Pays Segali. Ce RPE intervient sur l'ensemble sur des 23 communes. Les objectifs d'actions sont d'abord en direction des assistantes maternelles et des candidat(e)s à l'agrément. Les animatrices proposent également un accompagnement éducatif : alimentation, éducation, besoins de l'enfant, positionnement professionnel, mais aussi un accompagnement administratif (information sur la profession, lieux d'exercice, statut de salarié, contrat de travail, relation avec le parent employeur, etc...).

Le RPE a pour mission de communiquer sur la profession d'assistante maternelle : mettre en avant la profession afin susciter des vocations et aider à la professionnalisation des assistantes maternelles en favorisant le départ en formation.

Le RPE a également des objectifs en direction des parents et futurs parents :

Accompagnement administratif : concernant la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et soutien dans le rôle d'employeur

Accompagnement éducatif : soutien dans la fonction parentale

Concernant les objectifs en direction des jeunes enfants, le RPE joue un rôle d'accompagnement éducatif et pédagogique. Il propose un milieu adapté afin de favoriser l'éveil et la socialisation du jeune enfant.

Les 2 animatrices interviennent chacune sur un partage du territoire regroupant les 23 communes.

Elles proposent des temps d'accueil collectifs pour les enfants avec leur assistante maternelle ou parents ou grands-parents sur 4 communes Baraqueville, Naucelle, Ceignac et Cassagnes-Bégonhès.

Ces matinées d'éveil permettent de proposer des activités et de se retrouver avec les adultes autour de jeux et de création, ceux sont aussi des temps d'échanges, de partage et de rencontres entre assistantes maternelles et parents...

III Axes et orientations principales

Suite à la reprise de la compétence petite enfance et enfance par la communauté de communes Pays Ségali début 2018, une commission petite enfance et enfance a été créée.

Cette commission a pour mission de répondre aux besoins des familles, adapter et harmoniser ces réponses sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Le but étant d'offrir aux habitants des services attractifs et d'éviter la fuite de certaines familles sur d'autres territoires.

En effet, la signature de la Convention Territoriale Globale en 2021, entre la CAF et Pays Segali Communauté, acte donc des actions en matière de petite enfance pour offrir aux familles un maillage cohérent en matière de services petite enfance et de rendre attractif le territoire.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- PARENTALITE

La structure s'inscrit en tant que service public dans l'accueil de tous et toutes familles. En effet, nous attachons une attention particulière aux familles qui recherchent un mode de garde lorsqu'ils sont dans une démarche de réinsertion professionnelle. De même nous mettons en place des actions de soutien à la parentalité (cf page 10) afin de rompre l'isolement des familles, de créer un lien de confiance et développer une co-éducation.

L'affichage au sein de la structure, le cahier de liaison sont notamment des moyens quotidiens de communication, passer un message ou encore de susciter des réflexions et des échanges.

La directrice, ainsi que l'ensemble de l'équipe, restent à disposition des parents lors des transmissions ou lors d'entretiens afin de répondre à leurs besoins et questionnements.

Des actions, sur le territoire et en lien avec la parentalité, leur sont régulièrement proposés.

- LOI EGALIM

La loi EGalim, s'appelle en réalité "loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous". Il s'agit d'une loi française de 2018 issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017. La loi issue des États généraux de l'alimentation poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

La loi EGalim, promulguée en novembre 2018, vise à améliorer la qualité des repas servis dans la restauration collective publique et privée. L'objectif fixé au 1er janvier 2022 était d'atteindre un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

En ce qui concerne les établissements du jeune enfant, ils devront se mettre en conformité au plus tard le 1er janvier 2025. Notamment sur l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique qui sera interdite dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- REPAS A LA CRECHE

Le repas en crèche est un temps fort de la journée. Au-delà d'une organisation rigoureuse, la qualité des repas dans nos crèches est au cœur de nos préoccupations.

Les bases d'une alimentation saine se posent dès l'enfance, ce qui favorise le développement de l'enfant et lui permet d'acquérir de bonnes habitudes en grandissant.

Les repas sont réalisés par un prestataire « NOS INVITES » qui respectent les engagements de la loi EGALIM : 25% de produits issus de l'agriculture biologique ; 9% de produits Bleu Blanc Cœur (BBC) et issus de la Pêche responsable ; 20% de produits issus d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale (HVE), d'une Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée (AOP/AOC) ou d'un Label et privilégie les produits locaux.



NOS ACTIONS CONCRÈTES DANS VOTRE RESTAURANT

Nos invités s'engagent

1. Achats De Produits Locaux Et Utilisation Des Circuits Courts

2. Utilisation De Produits Bio

3. Affichage Des Produits Locaux, Bio Ou Labellisés Sur Les Menus

4. Sensibilisation Au Gaspillage Alimentaire

5. Tri Et Traitement Des Déchets

6. Choix De Produits D'entretien Peu Polluants Et Dégradables

7. Gestion Des Fluides (Eau, Gaz, Électricité, Vehicules)

8. Prévention Des Risques Au Travail Et Formation Continue Des Équipe

Les menus proposés dans nos crèches sont élaborés par Cécile Michaud, diététicienne et ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation (AgroSup Dijon), installée sur la commune du Monastère (à côté de Rodez). C'est elle qui contrôle la répartition judicieuse des aliments sur un repas et au cours de la semaine. La diététicienne veille aussi aux bonnes associations des aliments pour créer des menus équilibrés pour la santé de nos petits écoliers. Le prestataire s'emploie jour après jour à éveiller les sens de vos enfants en leur faisant découvrir le goût et les saveurs des produits frais et de saison le plus souvent possible, la diversification alimentaire pour introduire nouvelles saveurs et textures dans l'assiette. Les menus sont communiqués chaque semaine aux parents par le biais d'un affichage.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

La structure s'inscrit dans un souci d'écologie et de développement durable.

La vaisselle est en dur, et non jetable pour les enfants comme pour les enfants. Lors des goûters des parents, les verres sont réutilisables.

Pour les changes des enfants, les lingettes ne sont pas utilisées.

Le change se fait avec gants et serviettes lavables (pour les selles) et pour le change simple (urine) au liniment, qui est réalisé par les professionnelles.

Si les parents sont dans un souci d'écologie et souhaite utiliser des couches lavables, la structure adhère à cette démarche lors du temps d'accueil de l'enfant.

De plus, le linge de lit est dédié à un enfant. Un lit est attribué à chaque enfant dans un soucis de repères et de sécurité mais également afin de ne pas laver les draps tous les jours (sauf en cas de nécessité).

Le linge de table (bavoirs /gants) est lavable.

Le sèche-linge n'est pas utilisé de manière systématique.

A l'entrée de la structure, les sur chaussures destinées aux parents sont lavables.

Certaines activités pour les enfants sont réalisées avec des objets réutilisées (pots de yaourts, bouteilles, rouleaux papier etc...)

Bien entendu, la structure participe au tri des déchets.

Les professionnelles sont là également pour réaliser les premiers apprentissages en matière d'écologie auprès des enfants.

ANNEXE



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'aime
mes arts grâce aux expériences
artistiques et culturelles. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent, c'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon bien-être.

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. Travailler auprès
des collègues nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues, comme avec d'autres
intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon âge, de mon âge et de ma situation
d'enfant, qu'il soit confié par moi
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil de jeunes enfants, quelle que soit la mode d'accueil,
en application de l'article L. 214-10 du code de l'action sociale et des familles. Elle définit une mission essentielle des parents en lien avec leurs propres objectifs.